



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Conseil Municipal du 01 février 2024

Direction des Finances

EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF (ANNEXE)

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette réglementation prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est voté par nature et présenté suivant l'instruction comptable et budgétaire M57.

Le budget primitif est l'acte juridique qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

L'élaboration du budget primitif 2024 a été réalisée sur les bases du rapport d'orientations budgétaires, présenté devant l'assemblée délibérante dans sa séance du 07 décembre 2023.

Il a été élaboré dans un contexte inflationniste et des perspectives incertaines pour les finances des collectivités territoriales. En effet, les collectivités subissent encore les facteurs exogènes liés à l'inflation des prix des matières premières, des tarifs toujours très élevés des prix de l'énergie ou des décisions au niveau national en matière de gestion des frais de personnel.

A ce titre, les objectifs restent marqués par la volonté de maîtriser de manière rigoureuse les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant une stabilité de la fiscalité et la poursuite d'un programme d'investissement volontaire de la transition écologique.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 31 M€, dont :

- Section de fonctionnement : 20 M€
- Section d'investissement : 11 M€

I. VUE D'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS 2024

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	20 016 800 €	19 138 746 €
Résultat reporté	- €	878 054 €
Total	20 016 800 €	20 016 800 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	7 673 168 €	9 965 976 €
Reste à Réaliser	1 318 566 €	1 032 024 €
Résultat reporté	2 006 267 €	- €
Total	10 998 000 €	10 998 000 €

Total Budget 2024	31 014 800 €	31 014 800 €
-------------------	--------------	--------------

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

La section de fonctionnement s'élève à 20 M€ en dépenses et en recettes, en diminution de 3.89 % par rapport au budget primitif 2023, répartie comme suit :

a. Recettes de fonctionnement

Pour les recettes de fonctionnement, il s'agit principalement des postes suivants :

- Produits des services, (*cantine, centre de loisirs, manifestations culturelles...*)
- Produits des taxes,
- Subventions, (*DPV, prestation de service CAF...*)
- Dotations et participations de l'Etat (*DG, DSU, FSRIF*),
- Produits de gestion courante (*redevances, loyers et remboursement d'assurance*)
- Et la reprise du résultat de clôture N-1

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 20 016 800 €, se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget 2023 (Pour mémoire)	BP 2024 (Proposition)
013	Atténuations de charges	66 521 €	73 751 €
70	Produits des services	1 110 000 €	1 244 830 €
73	Impôts et taxes	12 875 362 €	12 685 705 €
74	Dotations, subventions et participations	4 768 182 €	4 814 460 €
75	Autres produits de gestion courante	211 000 €	300 000 €
Total Recettes de Gestion Courante		19 031 065 €	19 118 746 €
78	Reprise sur amortissements et Provisions	15 510 €	20 000 €
Total Recettes Réelles		19 046 575 €	19 138 746 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	1 780 575 €	878 054 €
Total Recettes de Fonctionnement		20 827 150 €	20 016 800 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2023 sur lesquelles sont appliquées les évolutions suivantes :

- Produit fiscal : + 2% compte tenu de l'estimation de cet indice de revalorisation des bases dans le cadre de la loi de finances 2024,
- Fiscalité indirecte stable dans sa globalité (composée des Attributions de Compensation, du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, de la taxe sur l'électricité, de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures et des droits de mutation),
- Revalorisation annuelle des tarifs des services, dans une approche toujours particulièrement contenue pour les usagers des services publics.

Informations complémentaires :

- **Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » :**

Recettes liées à la participation des usagers des services suivants :

- Service jeunesse : Restauration scolaire, centre de loisirs, garderie, ALJ...
- Police municipale : parking et horodateurs, halte fluviale,
- Culture : visite Château-musée, abonnement bibliothèque, ticket spectacles, manifestations culturelles...

Encaissement des remboursements suite à la mise en place de convention de mutualisation passée avec le CCAS et la CCPN.

Accuse de réception en préfecture
077-217703339-20240201-24-10-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- **Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :**

Il est tenu compte de l'évolution des bases d'imposition directe de la taxe d'habitation (résidence secondaire et logement vacant), taxe foncière bâtie et non bâtie, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, due à une augmentation mécanique des bases fiscales. (*Montant estimé sur la base des réalisations 2023*) (cf. chapitre b. page 5)

- **Au chapitre 74 « Dotations et participations » :**

Inscription des dotations liées à :

- Attribution de compensation
- Dotation Globale de Fonctionnement
- Dotation de Solidarité Urbaine
- Dotation Politique de la Ville
- Fonds de Solidarité Ile-de-France

Inscription des subventions liées à :

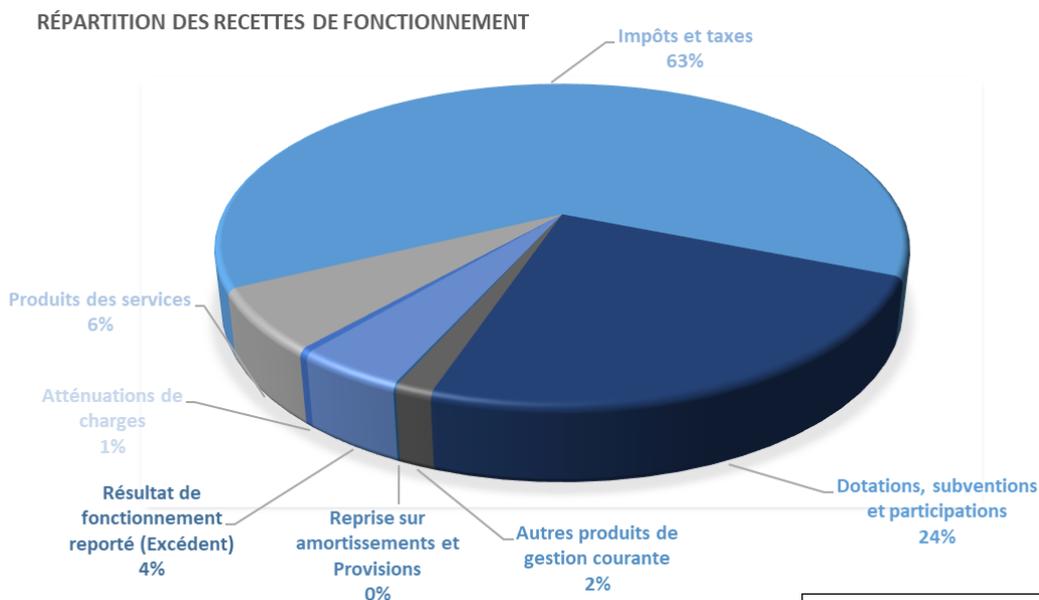
- Des prestations de service de la CAF de Seine-et-Marne pour les services jeunesse, scolaire et périscolaire,
- Des financements de poste de chargé de projet et de contrat aidés (Programme action cœur de ville, contrat local de santé mentale, adultes relais, contrat PEC...)
- Des subventions liées aux différentes actions (culturelles, journée solidarité, éco-citoyenneté, prévention...)

- **Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :**

- Encaissement des loyers et charges du parc locatif de la commune ainsi que la location de la boutique éphémère, la salle des Tanneurs, la salle de la Scène du Loing et la salle de l'Atelier.
- Inscription de crédit pour le remboursement de l'assurance pour les sinistres des violences urbaines de juin 2023.

- **Au chapitre 78 « Reprise sur amortissement et provisions » :**

- Inscription des crédits pour la provision des créances douteuses.



b. Fiscalité

Pour l'année 2024, la commune propose de maintenir les taux des trois taxes ci-dessous.

Les produits attendus :

Taxes	Taux voté	Taux moyen de la strate (national 2022)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	17,95%	17,59%
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Soit TFPB 2022 (28,87 %) majorée du taux Départemental 2022 (18%)</i>	46,87%	46,05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,28%	68,85%

Taxes	Impôts locaux 2023		Impôts locaux prévisionnels 2024	
	Produits	En euros/hab (13 109 hab)	Produits	En euros/hab (13 338 hab)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	262 051 €	19,99 €	267 292 €	20,04 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 591 896 €	579,14 €	7 743 734 €	580,58 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40 169 €	3,06 €	40 972 €	3,07 €

Comme pour chaque exercice budgétaire, le produit définitif des impositions locales sera transmis par les services fiscaux en cours d'année et fera l'objet d'éventuels réajustements par décision modificative.

c. Dépenses de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit principalement des postes suivants :

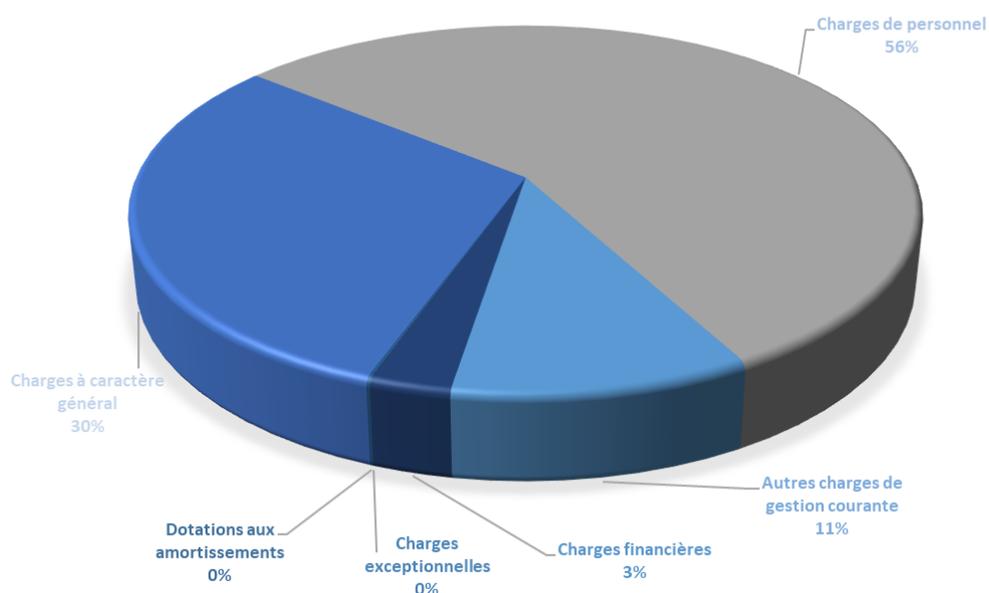
- Charges de personnel,
- Achats de fournitures,
- Charges de gestion courante (fluide, contrat de maintenance et d'entretien, téléphone...)
- Prestations de services,
- Charges financières.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 20 016 800 €, sont réparties entre les opérations réelles pour 18 899 925 €, les opérations d'ordre (principalement dotation aux amortissements) pour 559 000 € et le virement à la section d'investissement pour 557 875 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget 2023 (Pour mémoire)	BP 2024 (Proposition)
011	Charges à caractère général	5 842 621 €	5 742 620 €
012	Charges de personnel	10 458 730 €	10 608 740 €
65	Autres charges de gestion courante	1 879 338 €	1 983 065 €
Total Dépenses de Gestion Courante		18 180 689 €	18 334 425 €
66	Charges financières	518 817 €	543 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €	2 500 €
68	Dotations aux amortissements	15 510 €	20 000 €
Total Dépenses Réelles (a)		18 717 016 €	18 899 925 €
042	Opération d'ordre	561 520 €	559 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 548 614 €	557 875 €
Total Dépenses d'Ordre (b)		2 110 134 €	1 116 875 €
Total Dépenses de Fonctionnement (a+b)		20 827 150 €	20 016 800 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS OPÉRATION D'ORDRE)



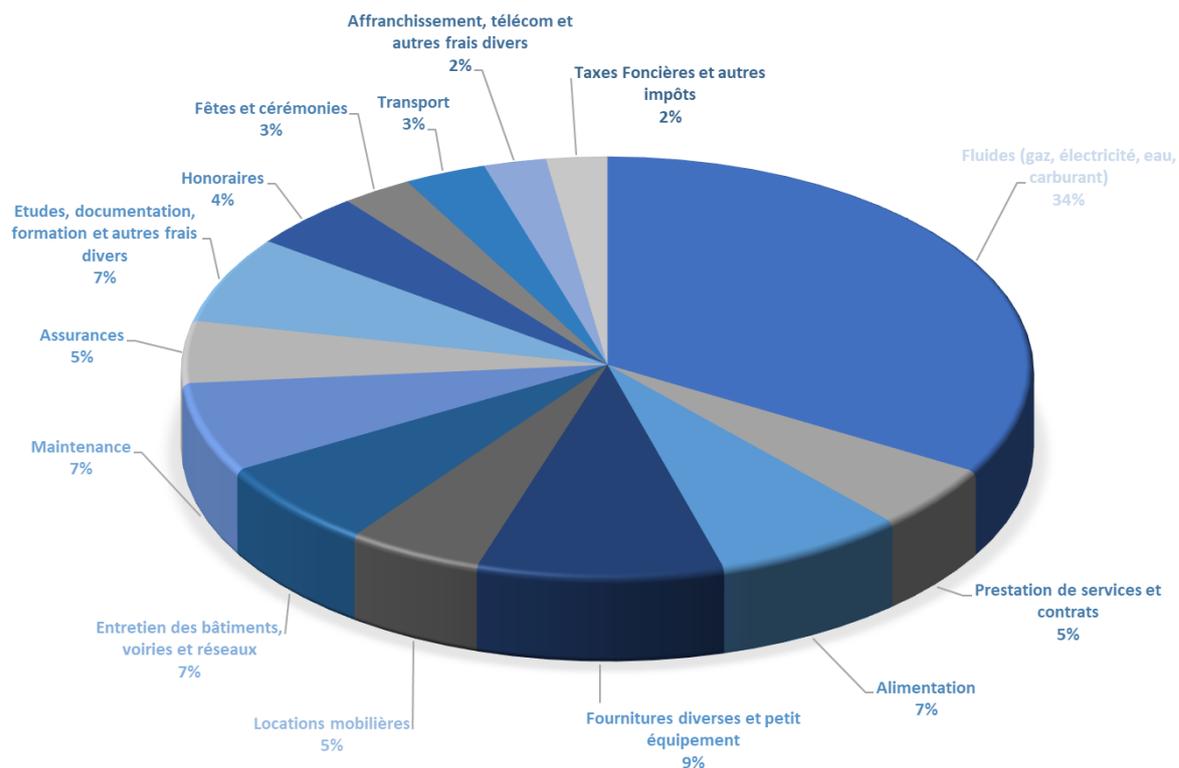
Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les charges à caractère général diminuent de 2% malgré le contexte d'inflation. Elles regroupent les achats courants, le recours aux services et prestataires extérieurs, les impôts et taxes que la collectivité doit assumer.

La maîtrise des dépenses permet de compenser les augmentations du chapitre, due principalement aux évolutions suivantes :

- Ajustement des inscriptions liées aux dépenses d'énergie
- Augmentation de la cotisation assurance dommage aux biens et responsabilité civile
- Inflation sur les denrées alimentaires pour la cuisine centrale et sur les matières premières pour les travaux d'entretien et les différentes interventions des services techniques sur le patrimoine de la ville
- Inscription de crédit pour des réparations liées aux violences urbaines de juin 2023
- Révision des tarifs des marchés publics pour les contrats de maintenance, de location ou de prestation pour les différents services municipaux

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - DÉTAILS CHAPITRE 011



Les charges de personnel (chapitre 012) :

Masse salariale 2024

Rémunérations	Titulaires	Contractuels droit public	Contractuels droit privé	Personnel Extérieur	Total
Traitement Brut + NBI	3 654 787 €	1 939 596 €	142 345 €	31 100 €	5 767 828 €
Sup. Familial	38 470 €	31 311 €	- €	- €	69 781 €
Régime Indemnitaire	618 463 €	325 801 €	- €	- €	944 264 €
Heures Supplémentaires	47 187 €	17 591 €	€	- €	64 778 €
Prime exceptionnelle	269 941 €	145 579 €	- €	- €	415 520 €
Indemnités	53 116 €	13 500 €	100 €	52 675 €	119 391 €
Congés Payés	800 €	4 650 €	- €	- €	5 450 €
Total Rémunérations (a)	4 682 765 €	2 478 028 €	142 445 €	83 775 €	7 387 013 €
Charges Sociales	URSSAF (Mobilité, Fnal, Urssaf, Pole emploi, ATIACL,...)	Centre de Gestion et CNFPT	Caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC, RAFP...)	Assurance, médecine du travail...	Total
Total Cotisations (b)	1 636 502 €	111 997 €	1 320 196 €	153 032 €	3 221 727 €
Total Masse Salariale (a+b)	6 319 267 €	2 590 025 €	1 462 641 €	236 807 €	10 608 740 €

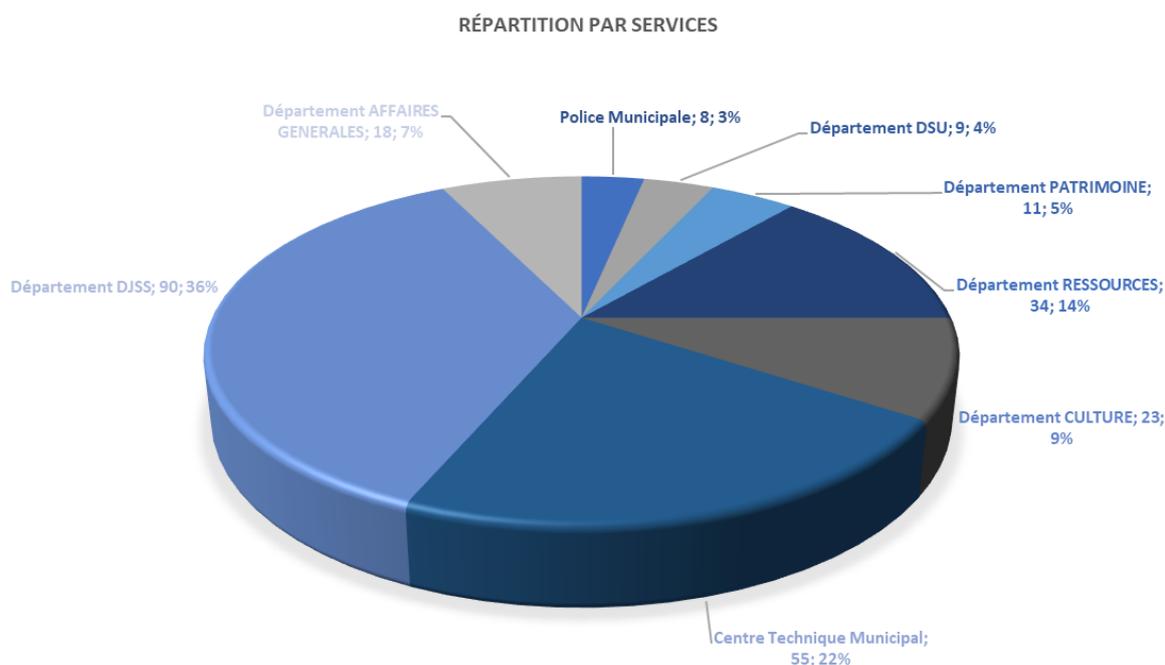
Pour information, les emplois inscrits au budget de la ville au 01 janvier 2024 sont de 248 agents contre 245 au 01/01/2023. On distingue d'une part les emplois permanents correspondant au tableau des effectifs de la collectivité et d'autre part les emplois non-permanents qui permettent de faire face à un besoin occasionnel (Apprenti, emploi aidé...).

Effectifs au 01 janvier 2024	Titulaires	Contractuels	Total emplois
Emplois Permanents	154	94	248
Emplois Non Permanents (Contrats Aidés)		8	8
Total Emplois	154	102	256

Les prévisions des charges de personnel connaissent une augmentation de 1.43 %, soit 150 010 € pour tenir compte des facteurs d'évolution suivants :

- **Revalorisation du point d'indice de 1.5 % au 01 juillet 2023** (*en année pleine*)
- **Revalorisation pour l'ensemble des agents de la collectivité de +5 points d'indice majoré au 01 janvier 2024**
- **Les charges sociales :**
 - Taux Accident du travail : +0.62 %
 - Taux CNRACL : + 1 point soit +3.26 %
 - Plafond sécurité sociale +5.4 %
 - Valeur du SMIC au 01/01/2024 estimé à +1.13%

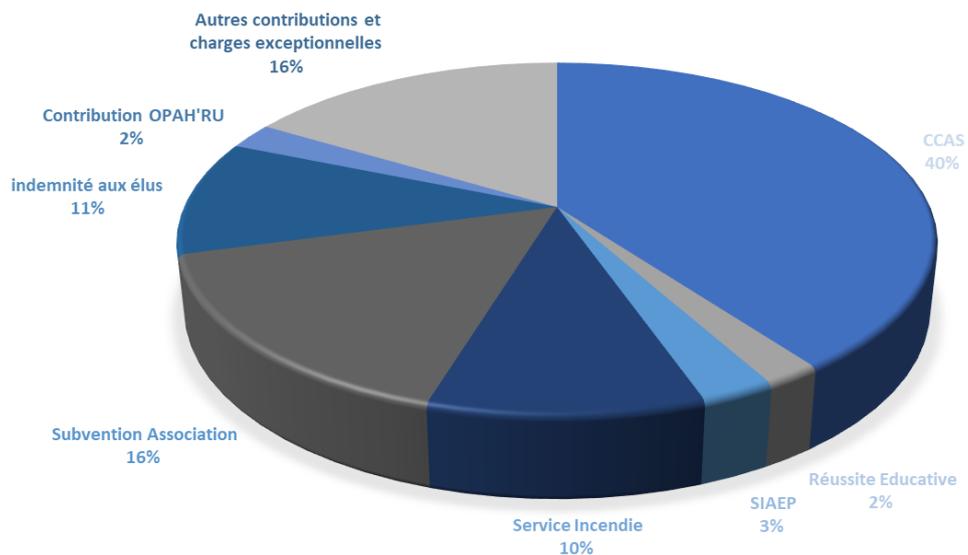
Une somme de 15 000 € est inscrite au chapitre 012 permettant la mise en œuvre de la politique sociale de la commune envers les agents (chèques cadeaux et remboursements garde d'enfants).



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aux associations, le financement pour le permis citoyen, les frais de scolarité, la carte Imagine'R et les indemnités et cotisations des élus.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VERSÉES - CHAP.65



Les charges financières (chapitre 66) :

Inscription des crédits pour le remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 543 000 €. (Nouvel emprunt compris)

Les opérations d'ordre :

Chapitre 042 : Montant des amortissements de l'état d'actif de la commune.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

- Montant de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour le financement des opérations d'investissement. (cf. chap. III page 11)

III. Autofinancement

L'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont celle-ci pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

L'autofinancement dégagé en 2024 se décompose comme suit :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
1 Dotations aux Amortissements	443 564 €	561 520 €	559 000 €
2 Virement à la section d'Investissement	3 799 320 €	1 548 614 €	557 875 €
3 Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'année N-1 à la section d'investissement (1068)	2 154 960 €	3 328 500 €	2 292 808 €
	6 397 844 €	5 438 634 €	3 409 684 €

1 - Dotations aux amortissements : Somme des annuités des biens amortis de l'inventaire de la commune.

2 - Virement à la section d'investissement : Somme transférée de la section de fonctionnement calculée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement 2024	19 458 925 €	20 016 800 €
Virement à la section d'investissement	557 875 €	
Budget total	20 016 800 €	20 016 800 €

3 - Affectation du résultat : Somme affectée en section d'investissement prélevée sur l'excédent de fonctionnement N-1 (*couvre uniquement le résultat d'investissement déficitaire N-1*)

IV. Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 10 998 000 € en dépenses et en recettes, en diminution de 6.45 % par rapport au budget primitif 2023 et est répartie comme suit :

a. Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation du résultat de l'année N-1,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, ...),
- Le produit des cessions,
- L'emprunt.

Ces recettes s'établissent comme suit :

Chap,	Libellé	Budget 2023 (pour mémoire)			Budget 2024 (proposition)	
		RAR 2022	Inscriptions nouvelles BP	Total Budget + DM	RAR 2023	Inscriptions nouvelles
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	600 000 €	600 000 €		650 000 €
1068	Affectation du résultat de fonctionnement	- €	3 328 500 €	3 328 500 €		2 292 808 €
024	Produits des cessions	- €	962 050 €	962 050 €		827 000 €
13	Subventions d'investissement	1 478 543 €	2 986 573 €	4 465 116 €	1 032 024 €	2 827 292 €
16	Emprunts et dettes assimilées (caution)	- €	2 200 €	2 200 €		2 002 000 €
Total Recettes Réelles		1 478 543 €	7 879 323 €	9 357 866 €	1 032 024 €	8 599 101 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	1 548 614 €	1 548 614 €		557 875 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	- €	561 520 €	561 520 €		559 000 €
041	Opération patrimoniales	- €	102 000 €	288 000 €		250 000 €
Total Recettes Opération d'Ordre			2 212 134 €	2 398 134 €		1 366 875 €
Reste à Réaliser					1 032 024 €	
Total Recettes d'investissement		1 478 543 €	10 091 457 €	11 756 000 €	1 032 024 €	9 965 976 €
			11 570 000 €			10 998 000 €

Informations complémentaires :

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (600 000 €),
- La Taxe d'Aménagement (50 000 €)

Affectation du résultat de fonctionnement (chapitre 1068) :

Correspond au besoin de financement des investissements. Une partie de l'excédent de fonctionnement est affectée aux recettes d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement N-1 et les restes à réaliser.

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Les recettes sont liées aux travaux d'investissement 2024, principalement à la restauration de l'église Saint Jean Baptiste, aux opérations inscrites au programme Action Cœur de Ville (La requalification de local commercial « Criton » en restaurant, le réaménagement de la nouvelle boutique éphémère) et aux projets de transition écologique (Travaux de rénovation de l'éclairage public, création de pistes cyclables).

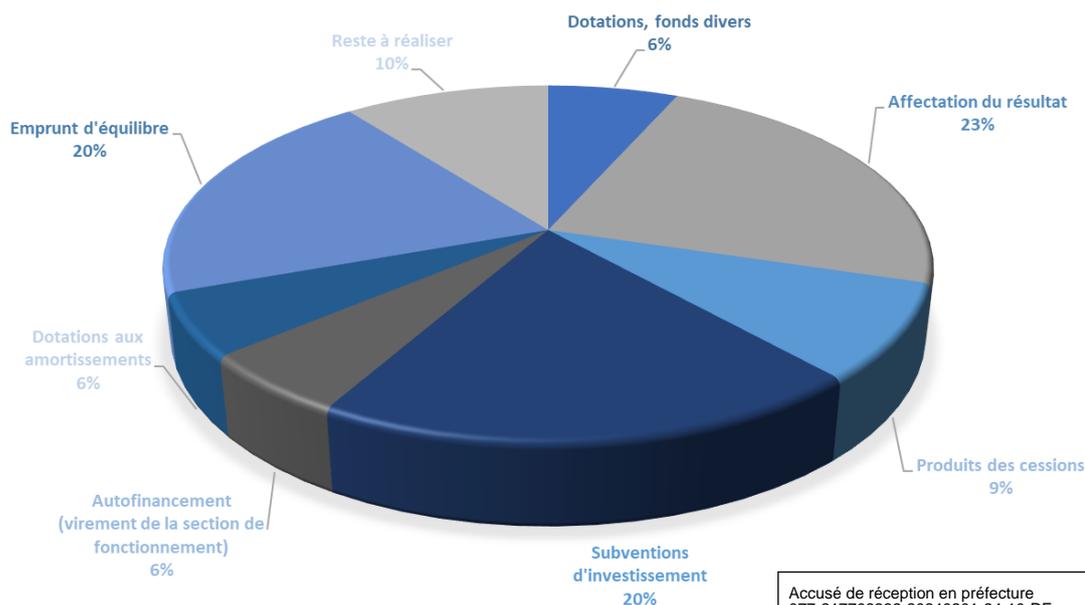
Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16) :

Inscription d'un emprunt « vert » à hauteur de 2 000 000 € afin de poursuivre le programme pluriannuel d'investissement pour l'axe transition écologique avec notamment la création d'une piste cyclable, le programme de rénovation de l'éclairage public et la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Cet emprunt sera mobilisé en fonction de l'avancement du programme d'investissement.

Produits des cessions (chapitre 024) :

Produits de ventes immobilières (Immeuble du 53 rue du Montgagnant, Foyer Dumée et la parcelle 19 quai des Tanneurs « Opération Plurial - Pautigny »)

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



b. Dépenses d'investissement

Celles-ci se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (1 389 120 €), du programme d'investissement et des immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (6 030 048 €).

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget 2023 (pour mémoire)			Budget 2024 (proposition)	
		RAR 2022	Inscriptions nouvelles BP	Total Budget + DM	RAR 2023	Inscriptions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 328 290 €	1 328 290 €		1 393 120 €
20	Immobilisations Incorporelles	98 799 €	181 330 €	280 129 €	124 822 €	209 810 €
204	Subvention d'équipements versées	4 252 €	42 330 €	46 582 €	771 €	219 665 €
21	Immobilisations Corporelles	904 284 €	3 537 008 €	4 441 292 €	933 338 €	3 797 477 €
23	Immobilisations en cours	1 012 056 €	1 571 999 €	2 584 055 €	259 634 €	1 803 096 €
Total Dépenses Réelles		2 019 392 €	6 660 957 €	8 680 349 €	1 318 566 €	7 423 168 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement (Déficit)	- €	2 787 652 €	2 787 652 €		2 006 267 €
041	Opération patrimoniales	- €	102 000 €	288 000 €		250 000 €
Total Dépenses Opération d'Ordre		- €	2 889 652 €	3 075 652 €	- €	2 256 267 €
Reste à Réaliser					1 318 566 €	
Total Dépenses d'investissement		2 019 392 €	9 550 609 €	11 756 000 €	1 318 566 €	9 679 435 €
		11 570 000 €			10 998 000 €	

Le programme d'investissement

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

❖ **Axe Transition Écologique : (1 372 900 €)**
(Sollicitation des financements à hauteur de 734 270 €)

- Création d'une piste cyclable avenue de Lyon : 545 000 €
- Rénovation thermique de la toiture de la Scène du Loing : 420 000 €
- Programme de rénovation de l'éclairage public : 350 000 €
- Travaux d'isolation dans les écoles : 30 000 €
- Acquisition d'un véhicule électrique : 22 900 €

❖ **Axe Programme Cœur de Ville : (1 151 000 €)**

(Sollicitation des financements à hauteur de 563 665 €)

Pour les travaux :

- Réhabilitation local communal en restaurant (Phase 1) : 750 000 €
(Opération sur 2 années – Coût total de l'opération : 1 500 000 €)
- La réhabilitation de la nouvelle boutique éphémère 39 rue Gauthier 1^{er} (ex-botania) + un logement : 181 000 €
- Participation financière aux programmes de logement Plurial « Pautigny et Gauthier 1^{er} » : 170 000 €

Pour les études :

- Etude Pré-Opérationnelle place de la République : 50 000 €

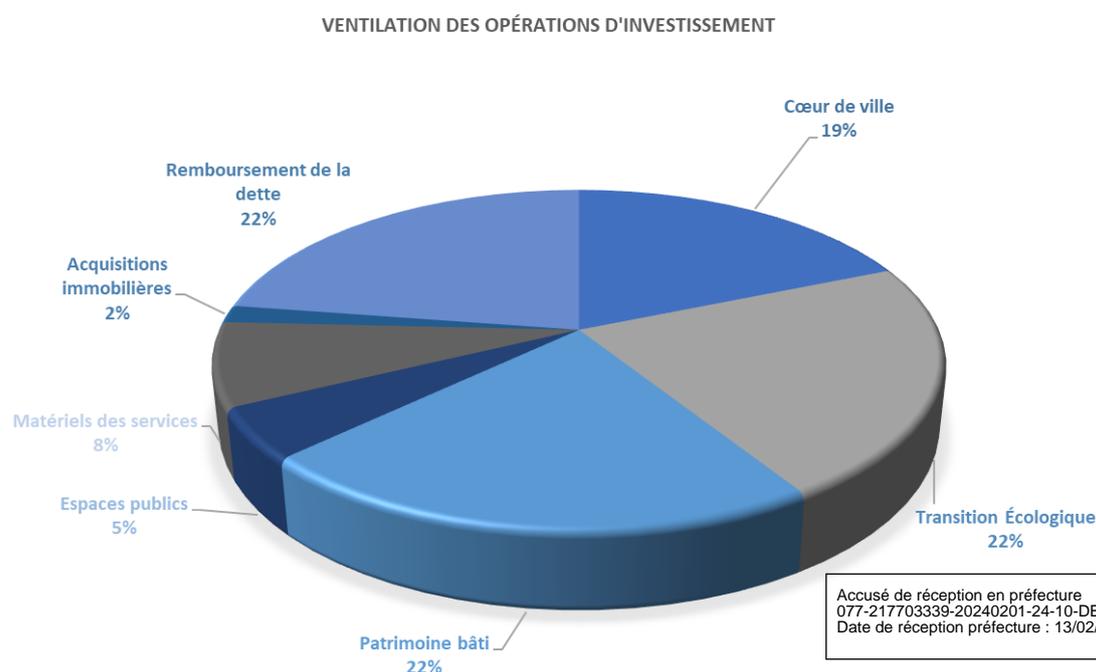
❖ **Axe Patrimoine bâti et espace public : (1 701 950 €)**

(Sollicitation des financements à hauteur de 910 491 €)

- La seconde phase du programme de restauration de l'église Saint Jean Baptiste, maîtrise d'œuvre et travaux (Tranche optionnelle 3) : 842 420 €
- Rénovation du centre socio-culturelle suite aux sinistres des violences urbaines : 400 000 €
- La rénovation de la rue des hauteurs du Loing (Phase 1) : 210 675 €
- Travaux de mise en sécurité et de rénovation dans différents bâtiments scolaires : 100 000 €
- L'extension de la vidéoprotection : 50 000 €
- L'extension du colombarium du cimetière : 38 100 €

❖ **Pour l'aménagement foncier :**

- Prévision pour acquisition de réserve foncière : 100 000 €



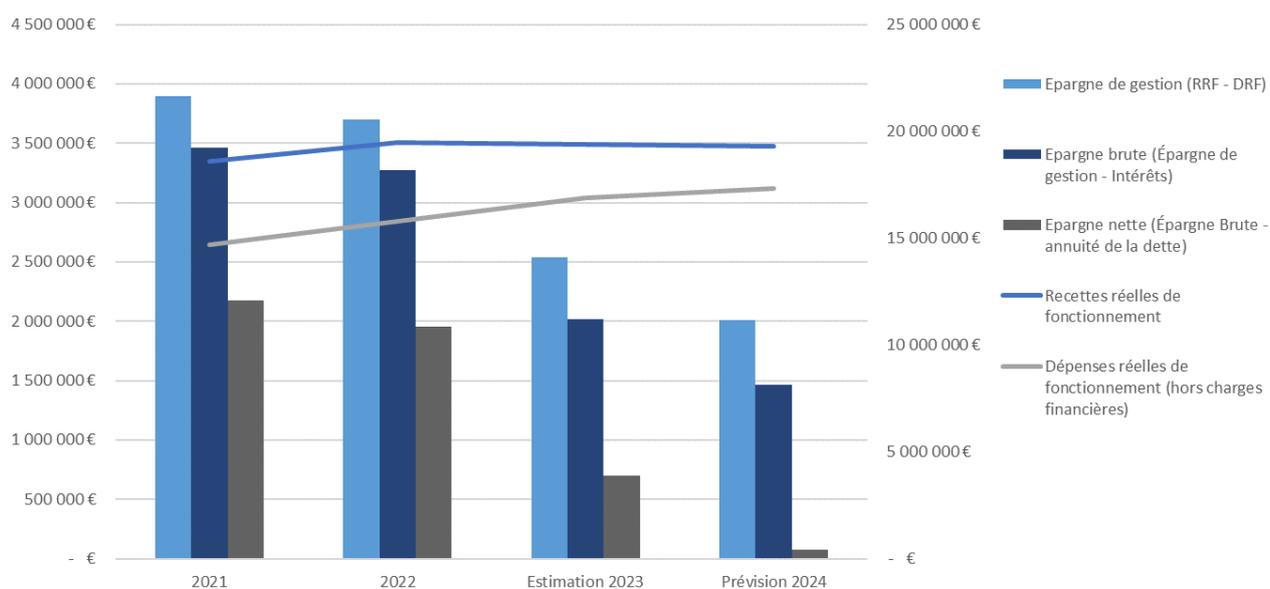
V.

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de « santé » financière de la collectivité :

Épargnes / Exercices	2021	2022	Estimation 2023	Prévision 2024
Recettes réelles de fonctionnement	18 600 237 €	19 480 681 €	19 411 386 €	19 312 457 €
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	14 700 733 €	15 781 116 €	16 873 870 €	17 312 570 €
Epargne de gestion (RRF - DRF)	3 899 504 €	3 699 565 €	2 537 516 €	1 999 887 €
Charges Financières (intérêts de la dette)	435 302 €	426 334 €	518 817 €	543 000 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	20,96%	18,99%	13,07%	10,36%
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)	3 464 202 €	3 273 231 €	2 018 699 €	1 456 887 €
Taux d'épargne brute (en %)	18,62%	16,80%	10,40%	7,54%
Remboursement de la dette	1 285 484 €	1 315 421 €	1 315 302 €	1 393 120 €
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la de	2 178 718 €	1 957 811 €	703 397 €	63 767 €
Taux d'épargne nette (en %)	11,71%	10,05%	3,62%	0,33%

Le seuil de vigilance est fixé à 10% et le seuil d'alerte à 7% pour l'épargne brute.

Evolution des épargnes 2021-2024



VI. La gestion de la dette

a. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement exprime en théorie le nombre d'années nécessaire pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

Ratio hors nouvel emprunt :

Indicateur de Gestion	2021	2022	2023	Prévision 2024
Encours de la dette (au 01/01/N)	17 805 756 €	16 454 401 €	15 138 087 €	13 864 421 €
Ratio de désendettement (en année)	5,14	5,03	7,50	9,52

b. Le ratio d'endettement

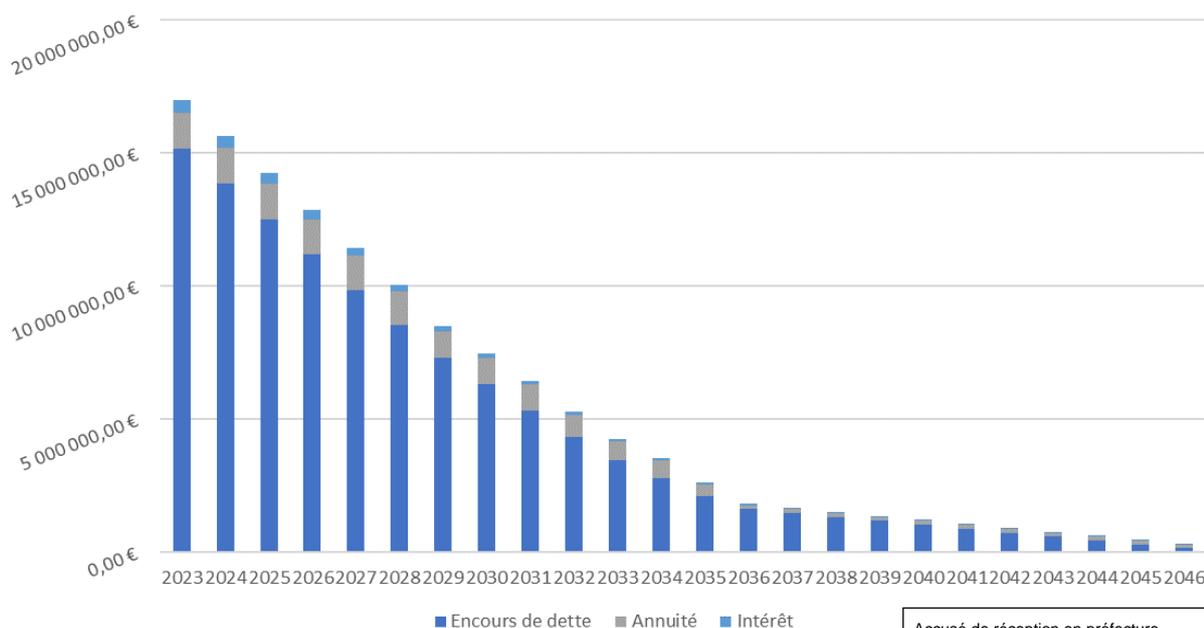
Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels perçus par la collectivité sur un exercice. Il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant t par affectation totale des recettes de fonctionnement.

Encours total de la dette au 31-12-2023 / Recettes Réelles de Fonctionnement : **0.72**
 13 864 421 € / 19 312 457 € = 0.72 (simulation à 0.82 en tenant compte de la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 2 000 000 €)

Positionnement :

- Seuil d'alerte > 1.14
- Seuil de criticité >1.51

c. Profil d'extinction de la dette



L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de **7.5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT). Le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors des séances.

VIII. Conclusion et vote

Pour l'année 2024, l'exercice budgétaire sera une nouvelle fois confronté aux différents facteurs conjoncturelles qui perturbent l'équilibre financier de la commune. Le budget 2024 a été construit dans un environnement économique pesant fortement sur les dépenses de fonctionnement, contribuant à une diminution significative des épargnes.

La ville continue ses efforts en matière de transition énergétique et de maîtrise des dépenses à caractère général et de personnel tandis que les recettes connaissent une évolution dite structurelle.

Malgré cela, afin de préserver les équilibres financiers et de poursuivre prudemment le programme d'investissement, un recours prévisionnel à l'emprunt s'avère nécessaire en fonction notamment du déroulement du programme d'investissement.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'adopter le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - o Section de fonctionnement : 20 016 800 €
 - o Section d'investissement : 10 998 000 €
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5%.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur ce dossier.